

N° 2024/524

DATE DE
CONVOCAATION

Le 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur José DA ROCHA, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Stéphanie PETIAUX, Monsieur Christophe VIGIER

Procuration(s) : Madame Corinne TANGE donne pouvoir à Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Christopher PETIT donne pouvoir à Madame Véronique PETIT, Madame Nathalie SORTAIS donne pouvoir à Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur Frédéric HERMOSILLA donne pouvoir à Monsieur Christophe VIGIER

Excusé(s) : Madame Maryse POSTOLLE, Madame Gwendoline PLUQUET, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Absent(s) : Madame Katya SCHMITT, Monsieur Alexandre VIEGAS

Secrétaire de Séance : Madame Virginie VIEVILLE
○○○○○○○○○○○○

Dans le cadre de projets pédagogiques, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Adjointe au Maire chargée des affaires générales, sociales, familiales et de l'enfance, informe l'assemblée délibérante du montant de la subvention accordée aux écoles de Chaumontel :

- 8 800 € pour l'école élémentaire,
- 4 700 € pour l'école maternelle.

Considérant que le bon fonctionnement des structures scolaires nécessite le versement d'une avance sur subvention et qu'elle a été ainsi déterminée :

- 4 400 € pour l'école élémentaire,
- 2 500 € pour l'école maternelle.

Vu l'avis favorable de la commission des Finances en date du 18 mars 2024 ;

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de valider ces montants.

OBJET :

PROJETS
PEDAGOGIQUES
DES ECOLES PRIMAIRE
& MATERNELLE
DE CHAUMONTEL

AVANCE SUR
SUBVENTION 2024

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 14

Votants : 18

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 26 mars 2023

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

VALIDE les montants de l'avance versée aux écoles, dans le cadre de projets pédagogiques, comme indiqué ci-dessus pour l'année 2024.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#